

Séance du 22 août 2011

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 22 août, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2011-08-90 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h03 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2011-08-91 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2011-08-92 **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2011-08-93 **Programme TECQ**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. André Drouin, que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

2011-08-94

Subvention du ministre délégué aux Transports

Suite à l'octroi d'une aide de 50 000 \$ accordée par le ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, pour aider à l'amélioration de la route 349, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu :

- que le conseil municipal adresse ses remerciements au ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan;
- que les travaux prévus soient entrepris le plus tôt possible et réalisés jusqu'à l'emploi complet de l'aide accordée;
- que le financement en attente du versement des tranches prévues dans la lettre du ministre soit réalisé au fur et à mesure des besoins selon les modalités convenant le mieux à ce moment.

Programme MADA

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, annonçant l'attribution d'une subvention de 12 000 \$ pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* à laquelle s'ajoute un soutien technique correspondant à une valeur de 3 200 \$.

2011-08-95

Appui à AGIR Maskinongé

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui recommandait en 1998, dans son rapport « *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur* », de réformer la gouvernance étatique de l'eau, de définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT les grands principes de la *Politique nationale de l'eau* adoptée en 2002 qui proposent la gestion durable, intégrée, efficace, équitable et transparente de l'eau;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés : « Mettre en place la gestion par bassin versant et instaurer des instruments économiques pour la gouvernance dont les redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipulent que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs », mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative » et que « la concertation sur les enjeux et les actions ainsi que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE), dont celui du bassin versant de la rivière Maskinongé, ont déjà été approuvés par le MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale des zones hydrographiques et le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune d'elles;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* et les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission qui leur a été confiée d'élaborer, de mettre à jour, de promouvoir et de suivre la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui les lie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Éric Duhamel, de soutenir les organismes de bassins versants du Québec, dont AGIR Maskinongé, de même que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans les demandes suivantes :

1. l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par organisme de bassins versants dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;

2. par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
3. la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau.

Demande de M. Sébastien Côté

Le Conseil désirant visiter les lieux avant de prendre une décision, cet item est remis à la prochaine assemblée.

2011-08-96

Paysagement de la « côte de l'église »

CONSIDÉRANT le travail préliminaire accompli par le Comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT les propositions soumises pour la mise en valeur du noyau patrimonial de l'église du village;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le Conseil retienne les services de la firme Grenon Hogue Ass., architectes paysagistes, pour la mise en valeur du noyau patrimonial de l'église du village selon les termes contenus dans son offre datée du 27 juin 2011.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil les documents suivants :

- rapport sur les permis émis au cours du dernier mois,
- suivi budgétaire.

2011-08-97

Implantation de la rue menant à l'aqueduc

CONSIDÉRANT que l'implantation de la rue menant à l'aqueduc ne correspond pas au plan de cadastre;

CONSIDÉRANT que les propriétaires riverains ont été consultés et sont d'accord pour effectuer la correction nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil mandate les arpenteurs Grégoire & Vincent pour faire les travaux nécessaires afin que les plans de cadastre reflètent l'implantation actuelle de la rue.

2011-08-98

Limite de vitesse sur la route 349

CONSIDÉRANT la présence du terrain de jeux Claude-Archambault au début de la route 349;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse dans ce secteur est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une plus grande sécurité dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que les démarches nécessaires soient entreprises afin que la limite de vitesse sur la route 349, sur une distance de 400 mètres à partir de la route 348, soit établie à 50 km/h.

2011-08-99

Entente intermunicipale sur les vidanges de fosses septiques

CONSIDÉRANT que l'entente et le contrat pour la vidange des fosses septiques arrivent à leur terme et qu'il y a lieu de les remplacer;

CONSIDÉRANT l'expérience positive des années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

- que la municipalité de Saint-Didace manifeste son intérêt à renouveler l'entente intermunicipale avec les municipalités de Mandeville et Saint-Gabriel-de-Brandon concernant la délégation de compétence à la municipalité de Mandeville en vue de retenir les services d'un entrepreneur pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées;
- la municipalité désire un prix pour la vidange intégrale (complète) des fosses septiques d'une capacité allant jusqu'à 4.8 m³. L'entrepreneur aura la possibilité, pour les fosses de capacité supérieure, de vidanger avec un camion à vidange intégrale ou sélective;
- la vidange sera effectuée pour toutes les résidences isolées (résidants et non résidants) sur tout le territoire de la municipalité sur une période de deux ans soit environ la moitié en 2012 et le reste en 2013 pour toutes les capacités de fosses. Toute longueur de tuyau utilisée sera incluse dans le prix;
- le nombre de fosses à vidanger sera fourni en temps utile;
- la municipalité apprécierait connaître le prix soumis pour la préparation du budget.

2011-08-100

Comptes

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 103 740.24 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2011-08-101 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h45 sur motion de M. Jacques Martin.